DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Communauté d'Agglomération Aunis Atlantique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° 2 / 2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000			

CONCEPTION
Atelier Urbanova - urbaniste et architecte
2 impasse Rocan, 79260 LA CRECHE

DESSIN
InfoSIG Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre EDIGEO - Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
Diffusion www.cadastre.gouv.fr

Edition cartographique n°3 du 22/10/2019

Légende

ZONES URBAINES
- U — Zone urbaine

ZONES A URBANISER
- 1AU — Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- 2AU — Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES
- A — Zone agricole

ZONES NATURELLES
- N — Zone naturelle

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
101	Réalisation d'un équipement collectif et d'espaces publics du centre bourg	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	356 m²
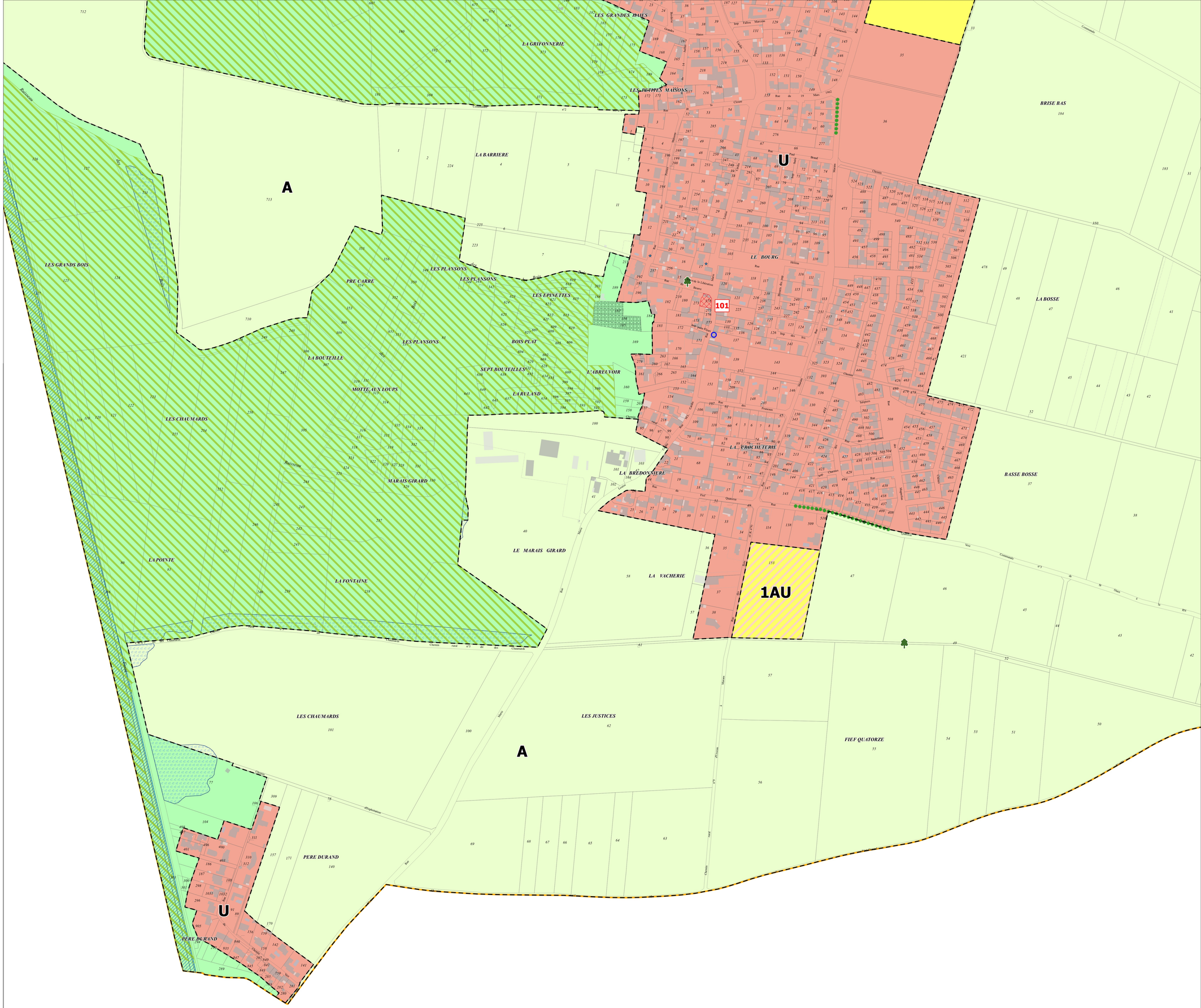
0 — 150 — 300 m